# Élisez par vote électronique vos représentant·e·s aux Conseils centraux

Université Paul-Valéry Montpellier 3

# Étudiant·e·s

## du mercredi 21 octobre à 9h au jeudi 22 octobre 2020 à 18h

## POUR QUI JE VOTE ?

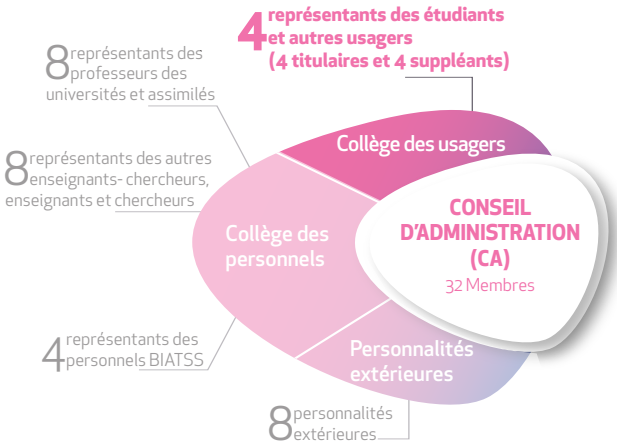


Le Conseil d'Administration détermine la politique de l'établissement. Il élit le président de l'université. Le CA adopte le contrat pluriannuel passé avec le ministère et valide les demandes d'habilitation des diplômes. Il vote le budget de l'établissement et notamment les plafonds d'emploi et les masses salariales. Il a une compétence générale de validation de toutes les décisions ayant une incidence financière. Il édicte le règlement intérieur de l'université.

Le Conseil Scientifique constitue une instance décisionnelle et de consultation pour les questions relevant du domaine de la recherche. Il se prononce sur la répartition des moyens entre les équipes de recherche, dans le respect du cadre stratégique décidé par le conseil d'administration. Il fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et est consulté sur les conventions avec les organismes de recherche.

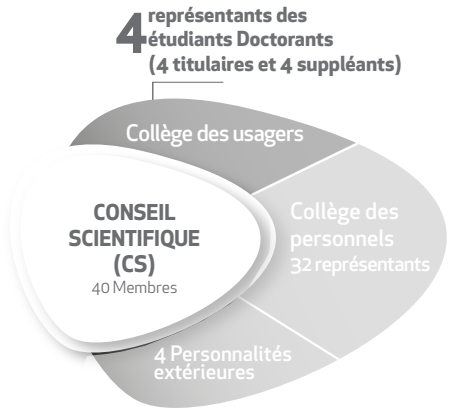


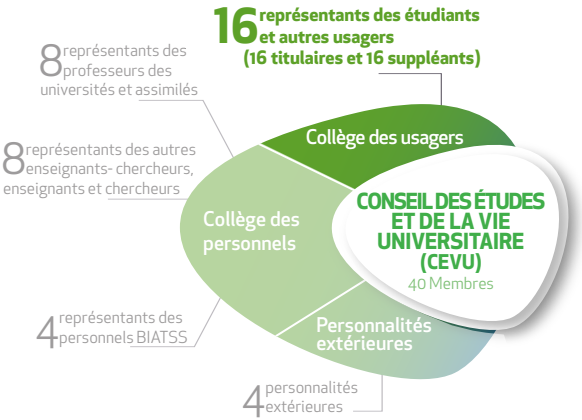


Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire est une instance décisionnelle et de consultation pour les questions relevant du domaine de la formation et de la vie étudiante. Il se prononce sur la répartition des moyens destiné à la formation, dans le respect du cadre stratégique décidé par le conseil d'administration. Il adopte les règles relatives aux examens. Il est consulté sur les programmes de formation. Le CEVU adopte les mesures relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Le CEVU est compétent pour adopter les mesures visant à favoriser la vie étudiante (culture, santé, œuvres sociales...).

## COMMENT JE VOTE ?

- ❑ **Je vérifie** que je suis **bien inscrit** sur les listes électorales.
  Tous les étudiants sont inscrits d'office sur les listes électorales, seuls les auditeurs libres doivent en faire la demande.

- ❑ **Je reçois** sur ma **boite mail institutionnelle** (adresse en @etu.univ-montp3.fr) mes identifiant et code de vote.

- ❑ À partir du **mercredi 21 octobre 2020 à 9h** et jusqu'au **jeudi 22 octobre 2020 à 18h**, je me connecte sur la plateforme de vote à partir du lien transmis sur ma boite mail institutionnelle.

- ❑ **Je vote**, muni de mes **identifiant et code de vote** ainsi que de mon **identifiant national (code INE)** qui se trouve **sur ma carte d'étudiant** ou **sur mon certificat de scolarité.**

** Les étudiants peuvent télécharger leur certificat de scolarité depuis leur ENT, onglet «scolarité et examens» > «Dossier universitaire» > «Inscriptions».*

## CALENDRIER

| | | |
|---|---|---|
| **Date limite inscription liste électorale (pour les auditeurs libres)** | **Jeudi 15 octobre 2020 à minuit** | **DAJI, bâtiment L, bureau 222A, route de Mende à Montpellier daji@univ-montp3.fr** |
| **Jours de vote pour les étudiants et autres usagers** | **du mercredi 21 octobre à 9h au jeudi 22 octobre à 18h** | **Plateforme de vote ALPHAVOTE** |
| **Dépouillement** | **À l'issue immédiate des scrutins le 22 octobre 2020** | |
| **Proclamation des résultats** | **Dans les trois jours suivants la fin des opérations électorales** | |

https://www.univ-montp3.fr/fr/vie-de-campus/élections

**Université Paul-Valéry**
**Montpellier 3**

Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5

Université Paul-Valéry Montpellier 3 DD&RS 2019-22
Développement Durable & Responsabilité Sociétale

**Retrouvez nous sur les réseaux sociaux**
www.univ-montp3.fr
@univpaulvalery

IMPRIM'VERT®